

ARRETE WEYERSHEIM 2026-26

Le Président de la Communauté de Communes de la Basse Zorn,

VU les articles L 2542-1 et 2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des collectivités Territoriales,

VU les articles du Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et R 411-9,

CONSIDERANT que la circulation des voitures et poids lourds sera impossible en raison de la cérémonie de la Fête Nationale **dimanche 13 juillet 2026 à 18h45, place de la Mairie,**

ARRETE

Article 1er : La rue Baldung-Grien sera barrée à hauteur de la rue des Pierres et au carrefour rue des Fossés/rue du Petit Village.

Article 2 : Ces dispositions prennent effet le **dimanche 13 juillet 2026 de 18h45 à 20 h 00**
Par ailleurs, le stationnement sera interdit sur la place de la mairie de 17 heures à 20h00

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Gendarmerie de la Wantzenau
- Le chef de service de la Police intercommunale de la CCBZ
- Le chef de Section des Sapeurs-Pompiers de WEYERSHEIM,

Le présent arrêté sera publié et affiché en mairie de Weyersheim.

Fait à WEYERSHEIM, le 12 juin 2026

La Présidente,
Sylvie ROEHLLY



Par Délégation,
Le 1^{er} Vice-Président
Mathieu TAESCH